

# L'ECHO des DP

De Février 2012

www.snutefifsu.org

## Vous avez dit confidentiel :



Au Pôle Emploi comme ailleurs l'envoi des fiches de paye devrait être confidentiel, or lorsque ces courriers transitent par la plate forme, les fenêtres des enveloppes ne font apparaître que le nom et prénom de l'agent. Les collègues des plateformes sont donc contraints d'ouvrir ces courriers pour réorienter la fiche de paye. La Directive européenne 97/66 du 15 décembre 1997 garantit le secret de la correspondance quelle que soit la nature du courrier, **le circuit du traitement du courrier à Pôle Emploi ne tient donc pas compte du respect de la confidentialité.**

## Contrat Unique d'Insertion

### Gardé à vue

Vous étonneriez-vous de voir un collègue en CUI tenir seul le poste d'accueil, comme à Brétigny. La direction, en séance, le justifie : « L'ELD a vue directe sur l'accueil ». Et la prochaine fois qu'invoqueront-ils pour **justifier l'injustifiable** ?



### Formation « all inclusive »

Comme aucun de nous ne l'ignore, le CUI est un contrat unique d'INSERTION, Pôle Emploi l'a bien compris. Aussi il octroie à ces collègues, royalement, 5 jours de formation pour « découvrir le nouvel environnement de travail, acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à leurs activités au sein de Pôle Emploi, et s'approprier les actions à mener pour favoriser leur insertion future. »...**Pole Emploi plus fort que la méthode ASSIMIL....**



### La pause s'impose

Consciente de ses obligations, la Direction réitère l'affirmation que l'agent doit pouvoir prendre une pause. Seul bémol, elle n'est pas prise en compte dans la planification.

**Exigez la !  
La pause s'impose.**

